

## **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ**

### **Responsabilités des exposants**

Outre le matériel prêté par le Marché (marquise, table, chaise, etc.), l'exposant est responsable de fournir l'équipement nécessaire afin de servir ses clients (congélateur, frigo, petite caisse, monnaie, sacs, etc.).

L'exposant s'engage à :

- Compléter l'aménagement de son kiosque à 9h50, soit 10 minutes avant l'ouverture du Marché;
- Assurer une présence à son kiosque beau temps, mauvais temps, de l'ouverture à la fermeture du Marché, et ce, durant tous les samedis préalablement sélectionnés et inclus à leur entente de location et de participation;
- Respecter les normes d'hygiène et de salubrité en vigueur et détenir tous les permis et autorisations nécessaires à ses activités;
- S'assurer que la liste des produits offerts et les prix de ceux-ci sont affichés clairement ou disponibles pour la clientèle;
- Utiliser avec soin l'équipement qui lui est prêté;
- Détenir une assurance de leur responsabilité civile à hauteur de 1 million de dollars et en fournir la preuve sur demande;
- Défrayer les coûts liés à un bris de matériel prêté par le Marché si celui-ci a été utilisé hors de son usage habituel;
- Défrayer les coûts liés à la perte de matériel prêté par le Marché;
- Installer leur étalage et tout affichage (bannière, banderole, tableau ou autres) à l'intérieur des limites de l'emplacement alloué;
- Limiter la sollicitation à l'intérieur des limites de l'emplacement alloué;
- Détenir les ressources nécessaires pour aménager son emplacement et être responsable de l'entreposage de son matériel entre les jours de Marché;
- Effectuer le déchargement et le chargement de ses produits et de son matériel à un endroit approprié (sécuritaire et sans entrave à la circulation) ou dans l'espace qui sera déterminé ultérieurement par le Collectif Fardoche;
- Laisser l'emplacement alloué exempt de détritits au moment du départ;
- Offrir une table visuellement attrayante;
- Indiquer le nom de son entreprise à son kiosque;

- **Participer au montage ou au démontage soit :**
  - ✓ Montage : vers 8h45;
  - ✓ Démontage : dès 14 h et jusqu'à ce que le rangement soit complété (environ 30 à 45 minutes);
- Fournir, sur demande, la liste des produits et des prix en vigueur qui seront vendus au Marché.

## **Responsabilités du Collectif Fardoche**

Le Collectif Fardoche s'engage à :

- Fournir un emplacement dans le parc Durocher d'une superficie de 10' par 10', ou, s'il y a entente avec l'exposant, un emplacement d'une superficie différente;
- Fournir un abri contre la pluie (marquise), une table et deux chaises pour chaque exposant, à moins d'une entente différente;
- Fournir un accès à l'eau courante et/ou à une connexion électrique aux exposants qui en ont fait la demande au moment de remplir leur demande de participation au Marché Saint-Sauveur;
- Faire la promotion du Marché et de ses exposants par les médias de la région et tout autre moyen jugé utile par le Collectif;
- Fournir à chaque exposant un espace sur le site Internet du Marché et une mention sur les réseaux sociaux;
- Mettre en place des conditions facilitant la vente des produits offerts par les exposants, notamment par :
  - la limitation raisonnable de la concurrence entre exposants participants;
  - la disposition judicieuse des exposants les jours du Marché.

## Frais de location

Les frais de location des emplacements sont présentés au tableau suivant.

|  | Prix          |
|--|---------------|
| Espace 10' x 10', <b>pour toute la saison (12 samedis)</b><br><i>*inclut une marquise, une table et une chaise</i> | 420 \$        |
| Espace 10' x 10', <b>à la journée</b><br><i>*inclut une marquise, une table et une chaise</i>                      | 37,50 \$/jour |

Veillez noter que ces frais sont taxables. L'exposant retenu recevra un état de compte initial à même son entente de location et de participation. Celui-ci précisera le montant total dû, lequel comprendra les taxes applicables.

Le paiement du montant total doit être effectué selon les modalités applicables suivantes :

- Pour les exposants dont le montant total est de **moins de 100 \$**, ce montant doit être payé en entier au plus tard **deux semaine avant leur première journée** de participation au Marché;
- Pour les exposants dont le montant total est de **plus de 100 \$**, ce montant doit être payé en **deux versements**. Le premier doit être effectué au plus tard **deux semaines avant leur première journée** de participation au Marché et **couvrir 50 % du montant total**. Le second versement doit être effectué dans les 7 jours avant leur dernière journée de participation et couvrir la balance restante.

Les paiements doivent être faits par chèque(s) au nom du **Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur** et peuvent être acheminés à l'adresse suivante :

Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur  
A/S Collectif Fardoche  
301, rue Carillon  
Québec (Québec) G1K 5B3